



CONSEIL MUNICIPAL DU

13 avril 2015

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYPERS, Maire – Madame JACQUEMOT, Messieurs REMOND, MARAND, Madame RENAUDIN, Maires Adjoints – Mesdames et Messieurs GAUMET, GERMAIN, HUREAU, JACQUEMIN, JOLIVET, LARGILLIER, LEGENDRE, ROUSSEAU, Conseillers.

Absents excusés : M. BEULIER (pouvoir à M. HUREAU)
M. SZPUNAR (pouvoir à M. MARAND)

Secrétaire de Séance : Mme Brigitte JACQUEMOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 février 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 12 février 2015

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2014 qui présente :

Un excédent de fonctionnement de 8403.51€

Un excédent d'investissement de 22291.47€

Compte de gestion 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2014 tenu par la trésorerie de Guignes.

Affectation du résultat 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement de :
8403.51 € en compte 002 fonctionnement.

Budget primitif 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre à :
39531.49 € en section de fonctionnement
46482.59 € en section d'investissement

BUDGET COMMUNE

Compte administratif 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2014 qui présente :

Un excédent de fonctionnement de 480848.41 €

Un déficit d'investissement de 185332.12 €

Compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2014 tenu par la trésorerie de Guignes.

Affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

295516.29 € en compte 002 fonctionnement.

185332.12 € en compte 1068 investissement.

Taxes directes locales 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les taux des taxes directes locales comme suit :

Habitation 13.68 %

Foncier bâti 7.79 %

Foncier non bâti 27.75 %

CFE 15.14 %

Budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre à :

1 077 857.29 € en section de fonctionnement

580 832.12 € en section d'investissement.

Fixation du taux de promotion interne

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le taux de promotion interne au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe à 100%.

Création de poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Modification des statuts du syndicat intercommunal du ru d'Yvron

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du syndicat intercommunal du ru d'Yvron à savoir la répartition des charges intercommunales à compter du 1^{er} janvier 2016.

SDESM adhésion de la commune de Pommeuse

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Pommeuse au syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 40.